



Section de Saône & Loire

CTL DU 10 JANVIER 2019

Madame la Présidente,

FO-DGFIP 71 salue cette année encore la tentative de maquiller d'objectivité la répartition des suppressions d'emplois. Le problème réside cette fois encore dans le fait qu'à part l'énoncé des critères « objectifs » de répartition, il n'y a aucun contenu.

Les données d'APERFIP auraient pu illustrer le détail de la méthode, cette année encore rien de cela, juste la mention du fait que les outils ont servi.

Cette année nous constatons que l'ensemble des suppressions d'emplois est localisé dans les centres des finances publiques : manifestement le réseau fait les frais de la non suppression des structures décidée au niveau national.

Pourquoi n'aborderions-nous pas le sujet au fond : quelles sont les tâches accomplies et comment? Avec quels effectifs ? Quel sera le sort des unités qui supportent les suppressions d'emplois sans perte de missions ?

A ce propos, nous aimerions évoquer un sujet connexe : le dispositif de soutien inter trésoreries. Certaines trésoreries sont sollicitées pour recenser leurs points forts et leurs points faibles, qui semblent par ailleurs ignorés de la DDFIP. Il leur est demandé de proposer les thèmes de soutien et de déterminer les missions qui pourraient ainsi être confiées à un autre poste, quand bien même les postes pré-sélectionnés n'auraient ni demander le bénéfice d'un tel dispositif ni fait état de difficultés de gestion particulières.

L'instance CTL n'aurait-elle pas le droit d'être consultée sur ce sujet essentiel pour l'avenir des postes comptables du réseau, sur l'exercice de leurs missions et les modalités du travail à distance ?

Il s'agissait jusqu'alors de simples expérimentations, mais aujourd'hui il semble que ce soit plus et la méthode de mise en œuvre mériterait de faire l'objet de débats contradictoires.

Par ailleurs, le sujet crucial est il aujourd'hui véritablement les suppressions d'emploi déjà actées et présentées pour la forme, ou l'organisation du réseau à horizon 2022 telle que présentée par le Directeur Général aux n°1 départementaux le 13 décembre?

Les suppressions sont actées, leur localisation n'est pas expliquée, vous avez informé les chefs de postes concernés et diffusé les fiches à l'ensemble des chefs de structures et de services. A quoi bon nous réunir?

Les représentants de FO 71 ont donc cette année encore décidé de ne pas siéger à ce CTL emploi qui n'aurait pu ouvrir aucune discussion et n'aurait pas pu aboutir à une quelconque évolution de votre position, ni à traiter des sujets forts de ce début d'année.

Les représentants de FO-DGFiP 71 au CTL